



DIAGNOSTIC RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

FOCUS SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES

PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL 3
OCCITANIE (2016 - 2020)

Le groupe en charge du diagnostic régional santé travail a souhaité réaliser un focus sur les indicateurs en matière de santé au travail des femmes étant donné le poids des femmes dans certains secteurs, métiers et catégories socio-professionnelles et compte tenu du fait

que l'égalité entre les femmes et les hommes représente une des priorités des politiques publiques sur le champ du travail. Les données ont été traitées et interprétées par le CREAL-ORS Occitanie.



LES POINTS SAILLANTS DU FOCUS

- En Occitanie, **58,9 % des femmes âgées de 15-64 ans ont un emploi en 2017** ; le taux d'emploi varie avec l'âge : c'est à 25-54 ans qu'il est le plus élevé.
- **46,3 % des salariés en emploi sont des femmes.**
- Outre le **secteur de l'Administration publique où la part des femmes est de 68%**, la part des femmes est plus élevée que celle des hommes dans trois autres secteurs : celui des « Autres activités de service » (62 % de femmes), celui des « Activités financières et d'assurance » (58 %) et celui des « Activités immobilières » (54 %).
- **C'est parmi les « Employés » que la proportion des femmes est la plus élevée (74 %)**, suivie par la catégorie des « Professions intermédiaires » (55 %).
- **L'égalité professionnelle femmes-hommes** représente en 2020 seulement 3% des thèmes de la négociation collective en Occitanie (7% en 2017 et 2018 ; 5% en 2019).
- Globalement en Occitanie, **38 % des accidents du travail concernent des femmes** en 2019.
- En 2019, **l'indice de fréquence des maladies professionnelles est plus important pour les femmes que pour les hommes** (1,11 maladies professionnelles pour 1 000 femmes en emploi vs 0,92 pour 1 000 hommes en emploi).
- Maladies à caractère professionnel : **6,1 % des femmes ont signalé une affection de l'appareil locomoteur (contre 3,4 % des hommes)** dont 5,7 % concernent des troubles musculosquelettiques (contre 3,1 % chez les hommes) ; **la souffrance psychique au travail concerne 7,7 % des femmes contre 3,3 % des hommes.**
- **Les femmes représentent un peu moins de la moitié** des bénéficiaires employés dans les établissements de la région assujettis à l'**obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (46,6 %).
- En 2018, **241 720 affections de longue durée (ALD) concernent des femmes âgées de 15-64 ans** et représentent 47,7 % de l'ensemble des ALD touchant des personnes âgées de 15 à 64 ans de la région.
- **Le taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude est supérieur chez les femmes** et augmente avec l'âge du salarié.

Contexte socio-économique

QUEL EST LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTES ZONES D'EMPLOI OCCITANES ?

En Occitanie, 58,9 % des femmes âgées de 15-64 ans ont un emploi en 2017, taux plus faible que le taux observé pour les femmes au niveau national (61,4 %) et taux également plus faible que celui des hommes en Occitanie (64,8 % des hommes âgés de 15-64 ans ont un emploi en 2017). Selon les zones, le taux d'emploi des femmes

varie de 68 % dans la zone d'emploi de Rodez à 51,9 % dans celle d'Alès-Le-Vigan.

Il est plus élevé que le taux régional dans la moitié des zones d'emploi (13 sur 25) et dépasse le taux national (61,4 %) dans sept zones d'emploi : Rodez, Mende, Nord-du-Lot, Auch, Millau, Toulouse et Figeac-Villefranche.

Tableau 1. Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans selon le sexe dans les 25 zones d'emploi d'Occitanie et en France métropolitaine en 2017

Source Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAL-ORS OCCITANIE

Zones d'emploi	15-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes
7621 - Rodez	69,9%	71,7%	68,0%
7613 - Mende	67,4%	68,1%	66,6%
7619 - Nord-du-Lot	66,3%	67,3%	65,2%
7604 - Auch	66,5%	68,5%	64,4%
7614 - Millau	65,8%	67,6%	63,9%
7625 - Toulouse	65,7%	69,0%	62,5%
7611 - Figeac-Villefranche	64,7%	67,0%	62,3%
7624 - Tarbes-Lourdes	62,9%	64,5%	61,3%
7607 - Cahors	62,8%	65,0%	60,8%
7602 - Albi	63,3%	66,0%	60,7%
7615 - Montauban	64,2%	67,9%	60,7%
7622 - Saint-Gaudens	62,1%	64,5%	59,7%
7610 - Castres-Mazamet	62,8%	66,1%	59,5%
7612 - Foix-Pamiers	61,7%	64,7%	58,6%
7616 - Montpellier	59,3%	62,0%	56,8%
7609 - Castelsarrasin-Moissac	61,3%	66,0%	56,6%
7608 - Carcassonne-Limoux	59,7%	62,8%	56,6%
7605 - Bagnols-sur-Cèze	61,2%	66,5%	55,9%
7618 - Nîmes	58,9%	62,4%	55,5%
7623 - Sète	58,0%	61,7%	54,6%
7617 - Narbonne	57,9%	61,5%	54,5%
7606 - Béziers	56,7%	59,6%	54,0%
7620 - Perpignan	56,3%	58,9%	53,8%
7601 - Agde-Pézenas	54,7%	57,7%	51,9%
7603 - Alès-Le Vigan	55,0%	58,1%	51,9%
Occitanie	61,8%	64,8%	58,9%
France Métropolitaine	64,2%	67,1%	61,4%

ET PAR TRANCHE D'ÂGE ?

Le taux d'emploi varie avec l'âge : c'est à 25-54 ans qu'il est le plus élevé (près de trois quarts des femmes ont un emploi) et ensuite à 55-59 ans (65,8 %) ; à 20-24 ans, moins d'une femme sur deux (41,5 %) a un emploi et ce taux est nettement plus faible aux âges extrêmes de la vie active : 7,2 % à 15-19 ans (beaucoup de femmes

étant encore étudiantes ou en formation) et 27,5 % à 60-64 ans (âge des départs à la retraite).

Le taux d'emploi des hommes varie de la même façon selon l'âge mais, quelle que soit la tranche d'âge considérée, le taux d'emploi des hommes est toujours plus important que celui des femmes.

Tableau 2. Taux d'emploi en secteur privé par sexe et tranche d'âge, Occitanie, RP 2017

Source Insee RP2017, Traitement : Direccte-SESE, Creai-ORS

Tranches d'âge	Sexe	Taux d'emploi Occitanie	Ecart proportionnels Hommes/Femmes	Ecart tranches d'âge
15-64 ans	Ensemble	61,8%	9,6%	
	Hommes	64,8%		
	Femmes	58,9%		
15-19 ans	Ensemble	9,6%	49,0%	-52,2%
	Hommes	11,9%		
	Femmes	7,2%		
20-24 ans	Ensemble	44,8%	14,4%	-17,1%
	Hommes	47,9%		
	Femmes	41,5%		
25-54 ans	Ensemble	77,5%	9,6%	15,6%
	Hommes	81,3%		
	Femmes	73,8%		
55-59 ans	Ensemble	69,1%	10,0%	7,3%
	Hommes	72,7%		
	Femmes	65,8%		
60-64 ans	Ensemble	27,7%	2,2%	-34,1%
	Hommes	28,1%		
	Femmes	27,5%		

A l'intérieur des différentes tranches d'âge, les taux d'emploi les plus élevés se retrouvent globalement dans les mêmes zones d'emploi (Rodez, Mende, Nord-du-Lot, Auch, Millau, Toulouse et Figeac-Villefranche) à l'exception

des taux d'emploi des jeunes femmes de 15-19 ans qui sont plus élevés dans les zones d'emploi de Montauban et Saint-Gaudens, avant celles du Nord-du-Lot et de Rodez par exemple.

Tableau 3. Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans selon l'âge dans les zones d'emploi en 2017

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS OCCITANIE

Zones d'emploi	15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble 15-64 ans Femmes	Ensemble 15-64 ans Hommes
7621 - Rodez	9,1%	55,0%	84,1%	74,6%	27,9%	68,0%	71,7%
7613 - Mende	5,8%	53,3%	84,4%	70,9%	29,2%	66,6%	68,1%
7619 - Nord-du-Lot	9,6%	64,7%	80,7%	74,5%	24,9%	65,2%	67,3%
7604 - Auch	6,8%	56,4%	80,0%	70,3%	31,8%	64,4%	68,5%
7614 - Millau	8,5%	59,5%	78,2%	68,2%	29,9%	63,9%	67,6%
7625 - Toulouse	7,1%	39,7%	78,0%	73,8%	33,0%	62,5%	69,0%
7611 - Figeac-Villefranche	7,4%	58,3%	79,4%	68,7%	22,8%	62,3%	67,0%
7624 - Tarbes-Lourdes	7,1%	52,6%	76,1%	68,3%	29,1%	61,3%	64,5%
7607 - Cahors	7,8%	55,3%	77,1%	67,0%	24,8%	60,8%	65,0%
7602 - Albi	8,1%	44,6%	76,7%	65,9%	25,3%	60,7%	66,0%
7615 - Montauban	9,8%	47,1%	74,6%	67,7%	24,7%	60,7%	67,9%
7622 - Saint-Gaudens	9,7%	47,8%	73,6%	65,1%	27,1%	59,7%	64,5%
7610 - Castres-Mazamet	6,6%	48,5%	75,6%	64,2%	26,1%	59,5%	66,1%
7612 - Foix-Pamiers	8,8%	44,4%	72,9%	63,1%	25,0%	58,6%	64,7%
7616 - Montpellier	5,9%	33,3%	72,9%	65,8%	30,5%	56,8%	62,0%
7609 - Castelsarrasin-Moissac	9,1%	49,5%	68,9%	66,5%	26,7%	56,6%	66,0%
7608 - Carcassonne-Limoux	7,2%	45,2%	70,4%	62,3%	25,2%	56,6%	62,8%
7605 - Bagnols-sur-Cèze	7,8%	47,7%	69,3%	57,1%	25,5%	55,9%	66,5%
7618 - Nîmes	7,4%	41,5%	69,0%	61,5%	26,4%	55,5%	62,4%
7623 - Sète	5,8%	43,5%	69,1%	58,6%	22,8%	54,6%	61,7%
7617 - Narbonne	6,7%	40,4%	68,8%	56,6%	23,5%	54,5%	61,5%
7606 - Béziers	8,8%	39,7%	67,2%	58,4%	25,5%	54,0%	59,6%
7620 - Perpignan	6,7%	39,4%	67,4%	61,2%	23,2%	53,8%	58,9%
7601 - Agde-Pézenas	5,7%	44,9%	65,5%	53,5%	22,8%	51,9%	57,7%
7603 - Alès-Le Vigan	6,2%	41,3%	65,5%	55,5%	22,5%	51,9%	58,1%
Occitanie Taux Femmes	7,2%	41,5%	73,8%	65,8%	27,5%	58,9%	64,8%
<i>Taux Hommes</i>	11,9%	47,9%	81,3%	72,7%	28,1%	64,8%	



COMMENT CELA SE TRADUIT-IL AU NIVEAU DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES EFFECTIFS DE SALARIÉS POUR CHAQUE ZONE D'EMPLOI ?

En Occitanie, 46,3 % des salariés en emploi sont des femmes, soit moins d'une personne sur deux en emploi.

Selon les zones d'emploi, cette part varie de 50,6 % dans la zone d'emploi de Cahors à seulement 36,3 % dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze. La part des femmes parmi les personnes ayant un emploi est plus faible que la part

régionale (46,3 %) dans seulement 7 des 27 zones d'emploi de la région.

Il n'y a que dans deux zones d'emploi que la part des femmes, parmi les salariés en emploi, dépasse très légèrement celle des hommes : la zone d'emploi de Cahors (50,6 %) et celle d'Albi (50,2 %).

Tableau 4. Effectif des salariés et pourcentage selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2017

Source : Flores (établissements 2017), Traitement : Direccte-SESE, CREAL-ORS Occitanie

Zones d'emploi	Effectif des salariés	Hommes (%)	Femmes (%)
Cahors	17 897	49,4%	50,6%
Albi	53 052	49,8%	50,2%
Montauban	39 153	51,2%	48,8%
Tarbes - Lourdes	53 440	51,4%	48,6%
Nîmes	84 530	51,4%	48,6%
Alès - Le Vigan	31 495	51,4%	48,6%
Mende	17 371	51,6%	48,4%
Perpignan	98 182	51,8%	48,2%
Béziers	45 343	52,0%	48,0%
Agde - Pézenas	13 623	52,2%	47,8%
Saint-Gaudens	20 943	52,4%	47,6%
Castres - Mazamet	35 989	52,7%	47,3%
Montpellier	203 345	52,7%	47,3%
Carcassonne - Limoux	36 656	52,9%	47,1%
Millau	13 918	52,9%	47,1%
Auch	31 476	53,0%	47,0%
Sète	18 714	53,3%	46,7%
Nord-du-Lot	12 369	53,4%	46,6%
Rodez	41 143	53,4%	46,6%
Foix - Pamiers	25 099	53,4%	46,6%
Narbonne	31 790	54,5%	45,5%
Castelsarrasin - Moissac	13 437	54,6%	45,4%
Toulouse	438 322	56,3%	43,7%
Figeac - Villefranche	20 579	57,0%	43,0%
Bagnols-sur-Cèze	17 971	63,7%	36,3%
Occitanie	1 416 292	53,6%	46,4%

ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS ?

En Occitanie, selon les données du recensement, 48 % des personnes ayant un emploi sont des femmes, part qui varie de 11 % dans le secteur de la construction à 68 % dans le secteur de l'administration publique en 2017.

Outre le secteur de l'Administration publique, la part des femmes est plus élevée que celle des hommes dans trois autres secteurs : celui des « Autres activités de service » (62 % de femmes), celui des « Activités financières et d'assurance » (58 %) et celui des « Activités immobilières » (54 %).

Ces observations faites au niveau régional en fonction des secteurs d'activité se retrouvent dans pratiquement tous les départements, à quelques exceptions près :

- la part des femmes travaillant en Lozère dans le secteur de la « fabrication de matériel de transport », est nettement plus élevée que celle des hommes (76 %) ;

- dans le secteur des « Activités immobilières », la part des femmes en emploi est plus faible que celle des hommes en Ariège (44 %) et en Lozère (41 %) ;

- dans le secteur « hébergement et restauration », la part des femmes est plus élevée que celle des hommes dans 4 départements (en Ariège, dans l'Aveyron, en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées).

Tableau 5. Pourcentages de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon le secteur d'activité en 2017

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAL-ORS Occitanie

Secteurs d'activité	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occ
Agriculture, sylviculture, pêche	31%	28%	29%	29%	29%	31%	26%	30%	28%	29%	31%	28%	30%	29%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	43%	44%	38%	41%	45%	44%	41%	46%	33%	44%	45%	38%	49%	42%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques	23%	21%	23%	16%	26%	36%	24%	15%	40%	23%	19%	19%	25%	23%
Fabrication de matériels de transport	27%	22%	15%	13%	25%	25%	13%	16%	76%	10%	10%	16%	23%	23%
Fabrication d'autres produits industriels	23%	24%	22%	26%	28%	27%	28%	29%	21%	23%	28%	28%	25%	27%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	24%	21%	13%	22%	30%	17%	27%	19%	3%	16%	19%	24%	19%	24%
Construction	8%	9%	9%	10%	14%	7%	11%	8%	7%	9%	10%	10%	9%	11%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	49%	48%	45%	48%	45%	44%	45%	46%	45%	51%	47%	46%	46%	46%
Transports et entreposage	31%	27%	26%	26%	27%	34%	25%	32%	28%	30%	26%	27%	28%	27%
Hébergement et restauration	56%	47%	54%	49%	42%	49%	45%	49%	51%	51%	47%	50%	50%	47%
Information et communication	34%	34%	36%	29%	30%	31%	29%	31%	37%	34%	32%	29%	36%	30%
Activités financières et d'assurance	53%	55%	64%	59%	57%	53%	58%	62%	54%	64%	60%	61%	63%	58%
Activités immobilières	44%	52%	52%	52%	57%	50%	52%	52%	41%	64%	53%	54%	49%	54%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	47%	44%	47%	42%	40%	47%	44%	43%	48%	49%	46%	48%	46%	43%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	65%	65%	71%	67%	68%	72%	68%	71%	66%	66%	65%	70%	66%	68%
Autres activités de services	62%	63%	64%	60%	62%	66%	61%	64%	61%	64%	61%	63%	66%	62%
Ensemble des secteurs d'activité	48%	49%	47%	48%	47%	50%	49%	49%	48%	50%	49%	50%	49%	48%
Effectif des personnes en emploi	54437	124752	110329	242158	627876	69460	423990	65094	31950	86765	155099	132967	87312	2212188

ET SI L'ON NE CONSIDÈRE QUE LES FEMMES, COMMENT SE RÉPARTISSENT-ELLES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

En Occitanie, sur 100 femmes qui ont un emploi, environ 49 (48,6 %) travaillent dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ». Dans chaque département de la région, cette part varie de 44,2 % en Haute-Garonne à 59,6 % en Lozère. C'est ensuite dans le secteur du « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » que les femmes travaillent le plus souvent (12,4 % sur la région), avec des parts variant de 9,6 % en Haute-Garonne à 14,9 % dans les Pyrénées-Orientales. Vient ensuite le secteur

« Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » dans lequel on retrouve 10,1 % des occitanes ayant un emploi ; part nettement plus faible dans les départements ruraux comme la Lozère (3,9 %) ou l'Ariège (6,1 %) et plus élevée dans les deux départements métropoles de la Haute-Garonne (14,1 %) et de l'Hérault (10,9 %). A l'inverse, moins de 1 % des femmes de la région travaillent dans le secteur « Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques » et ce, quel que soit le département.

Tableau 6. Répartition des femmes ayant un emploi selon le secteur d'activité dans les départements d'Occitanie en 2017 (% en colonne)

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAI-ORS Occitanie

Secteurs d'activité	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occ
Agriculture, sylviculture, pêche	3,2%	3,8%	6,1%	2,2%	0,6%	7,4%	1,3%	4,4%	6,3%	2,1%	2,0%	3,1%	4,0%	2,3%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,7%	1,9%	3,8%	1,9%	1,0%	4,2%	1,1%	5,0%	2,2%	2,2%	1,7%	2,3%	2,6%	1,8%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques	0,2%	0,2%	0,4%	0,3%	0,7%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,5%	0,1%	0,5%	0,6%	0,4%
Fabrication de matériels de transport	1,1%	0,1%	0,6%	0,1%	2,3%	0,3%	0,0%	0,7%	0,0%	0,4%	0,0%	0,1%	0,2%	0,8%
Fabrication d'autres produits industriels	3,9%	1,6%	2,6%	2,8%	2,0%	2,3%	1,5%	3,4%	1,6%	2,1%	1,4%	4,3%	2,2%	2,2%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,1%	0,6%	0,3%	0,9%	0,8%	0,4%	0,9%	0,6%	0,1%	0,5%	0,4%	0,7%	0,9%	0,7%
Construction	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%	1,8%	1,0%	1,6%	1,2%	1,1%	1,2%	1,6%	1,3%	1,2%	1,6%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,2%	14,5%	12,6%	13,6%	10,6%	12,6%	12,7%	11,4%	9,6%	12,3%	14,9%	12,2%	14,2%	12,4%
Transports et entreposage	2,0%	2,5%	1,9%	2,2%	2,7%	2,1%	2,0%	1,7%	1,8%	2,6%	2,3%	1,7%	2,2%	2,3%
Hébergement et restauration	4,7%	4,6%	4,2%	4,0%	3,7%	2,4%	4,4%	4,0%	4,9%	5,6%	5,1%	2,7%	3,1%	4,0%
Information et communication	0,5%	0,7%	0,9%	0,7%	3,3%	0,4%	2,0%	0,5%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%	1,7%
Activités financières et d'assurance	1,8%	2,3%	3,0%	2,7%	3,9%	2,1%	3,3%	3,1%	1,7%	2,5%	3,0%	2,9%	2,5%	3,1%
Activités immobilières	0,7%	1,5%	0,7%	1,3%	1,7%	1,0%	1,8%	0,8%	0,4%	1,3%	2,0%	1,0%	0,7%	1,5%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	6,1%	7,0%	7,1%	8,8%	14,1%	7,4%	10,9%	6,7%	3,9%	7,6%	8,4%	8,1%	7,6%	10,1%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	53,0%	50,9%	48,3%	50,4%	44,2%	49,2%	49,6%	49,3%	59,6%	50,7%	49,9%	51,3%	50,4%	48,6%
Autres activités de services	7,8%	6,8%	5,9%	6,4%	6,5%	6,9%	6,5%	6,8%	6,0%	7,7%	6,4%	7,0%	6,6%	6,6%
Effectif des femmes en emploi	26346	60759	52305	116856	294953	34405	208731	31921	15360	43215	76596	66254	42451	1070152



ET SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ?

Globalement, si 48 % des personnes qui ont un emploi en 2017 sont des femmes, cette part varie fortement selon la catégorie socio-professionnelle : c'est parmi les « Ouvriers » en emploi, que la proportion des femmes est la plus faible (17 %) et à l'inverse, c'est parmi les « Employés » que la proportion des femmes est la plus élevée (74 %), suivie par la catégorie des « Professions intermédiaires » où plus de moitié

des personnes en emploi sont des femmes (55 %) ; ce sont les deux seules catégories socioprofessionnelles où les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Quel que soit le département, la proportion des femmes parmi les personnes en emploi selon les catégories sociales s'ordonne de la même façon.

Tableau 7. Pourcentage de femmes parmi les personnes ayant un emploi dans les départements selon la catégorie socio-professionnelle en 2017

Source : Insee RP2017 - Traitement : Direccte-SESE, CREAL-ORS Occitanie

CSP	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occ
Agriculteurs exploitants	31%	27%	29%	28%	29%	26%	26%	29%	27%	29%	30%	26%	28%	28%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	30%	32%	29%	29%	28%	28%	29%	29%	30%	33%	30%	29%	27%	29%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	45%	45%	44%	43%	38%	49%	43%	43%	45%	43%	44%	47%	45%	41%
Professions intermédiaires	55%	56%	55%	55%	53%	57%	55%	57%	58%	55%	55%	57%	54%	55%
Employés	71%	73%	79%	73%	74%	80%	73%	79%	75%	74%	73%	76%	74%	74%
Ouvriers	17%	17%	18%	16%	17%	21%	15%	20%	15%	17%	17%	16%	21%	17%
Toutes CSP	48%	49%	47%	48%	47%	50%	49%	49%	48%	50%	49%	50%	49%	48%
Effectif des femmes en emploi	26 346	60 759	52 305	116 856	294 953	34 405	208 731	31 921	15 360	43 215	76 596	66 254	42 451	1 070 152

En 2017, parmi les femmes qui ont un emploi, la majorité sont des employées (43 %) et trois sur dix se retrouvent dans la catégorie des professions intermédiaires ; ensuite, 14 % ont des emplois qui appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. Seulement 6 % des femmes en emploi sont ouvrières et 5 % sont des artisans, commerçants ou chef d'entreprise ; enfin 2 % des femmes travaillent en tant qu'agricultrice. Cette répartition des femmes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle est la même

concernant l'ordre des CSP dans chaque département de la région ; seules quelques variations dans les proportions des différentes CSP sont notées liées aux variations des activités économiques de chaque département.

Par exemple, la part des femmes travaillant dans la catégorie des cadres vient en troisième position après celle des employés et celle des professions intermédiaires dans chaque département de la région, toutefois, elle varie de 8 % en Lozère (département rural) à 21 % en Haute-Garonne (département plus urbain).

ET SELON LE TYPE DE CONTRAT ?

Globalement, si 48 % des personnes qui ont un emploi en 2017 sont des femmes, cette part varie fortement selon le type de contrat. C'est parmi les personnes salariées que l'on trouve plus de femmes que d'hommes, que ce soit en CDD (58 % de femmes) ou en CDI (51 % de femmes) ; cette observation se retrouve dans chaque département à une exception près : en Haute-Garonne, parmi les personnes en CDI, 48 % sont des femmes et donc 52 % sont des hommes. C'est parmi les personnes en intérim que la part des femmes est la plus faible (25 %), part qui varie de 19 % (en Lozère et dans les Hautes-Pyrénées) à 30 % dans les Pyrénées-Orientales. En 2017, parmi les femmes ayant un emploi près des trois quarts sont en CDI (74 %), part qui varie de 70 % en Ariège à 77 % en Haute-

Garonne, avec une part de 73 % dans l'Hérault (second département avec une métropole dans la région).

Ensuite, 11 % des femmes en emploi sont non salariées ; c'est en Haute-Garonne que cette part est la plus faible (9 %), alors qu'elle dépasse 12 % dans la moitié des départements et atteint 15 % dans l'Aveyron.

On compte également 11 % des femmes ayant un emploi, embauchées en CDD, part qui varie de 9 % dans l'Aveyron à 13 % dans les Hautes-Pyrénées.

Ensuite, peu de femmes sont en contrat d'apprentissage ou stagiaires (3 %) et très peu (1 %) travaillent en intérim, faibles parts que l'on retrouve dans quasiment tous les départements.

Dialogue social

L'égalité professionnelle femmes-hommes fait partie des thèmes de la négociation collective, obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus. Ce thème représentait en 2020 seulement 3% de la négociation collective en Occitanie (7% en 2017 et 2018 ; 5% en 2019). En augmentation entre 2017 et 2018, le nombre d'accords et

d'avenants a baissé en 2019 et 2020, la crise pouvant en partie expliquer cette diminution pour 2020. Notons que la négociation collective sur l'égalité a concerné quelques entreprises de moins de 50 salariés avec une augmentation significative en 2019.

Tableau 8. Nombre et nature des thèmes inclus concernés par un accord (2017/2020)

Source DARES, Base statistique des accords, traitement Dreets-SESE

	Toutes entreprises					Dont entreprises de moins de 50 salariés				
	2017	2018	2019	2020	Répartition	2017	2018	2019	2020	Répartition
Epargne salariale	2 060	2 177	2 536	2 610	37%	1 351	1 441	1 737	1 918	55%
Salaires / rémunérations	776	873	1 268	960	13%	78	109	336	208	6%
Durée du travail / repos	593	921	1 135	1 300	18%	135	359	539	611	18%
Egalité professionnelle femmes-hommes	350	444	383	241	3%	17	18	35	19	1%
Droit syndical et représentation du personnel	170	523	701	131	2%	10	43	67	14	0%
Emploi / GPEC	168	150	146	402	6%	15	7	22	186	5%
Conditions de travail	124	181	201	186	3%	12	22	51	36	1%
Prévoyance / protection sociale complémentaire	174	143	191	97	1%	20	15	21	24	1%
Autres	451	488	545	1 208	17%	44	72	116	445	13%
Nombre total	4 866	5 900	7 106	7 135	100%	1 682	2 086	2 924	3 461	100%

Le nombre total de thématiques abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes. Accords et avenants, bases définitives (2017-2019) et provisoire (2020)

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL CHEZ LES FEMMES ?

Globalement en Occitanie, 38 % des accidents du travail (AT) concernent des femmes en 2019 (régime général).

Dans sept zones d'emploi, la part des AT concernant des femmes est plus élevée qu'en moyenne régionale et varie de 41 à 43 % (Cahors,

Foix-Pamiers, Tarbes-Lourdes, Alès-le-Vigan, Carcassonne-Limoux et Saint-Gaudens).

Quelle que soit la zone d'emploi, les AT touchent majoritairement les hommes : de 57 % des AT dans la zone d'emploi de Cahors à 69 % dans celle de Rodez.

Tableau 9. Répartition des accidents du travail selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2019 (régime général)

Source CARSAT LR et MP - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Zones d'emploi	Hommes (%)	Femmes (%)
Agde-Pézenas	64%	36%
Albi	64%	36%
Alès-Le Vigan	59%	41%
Auch	61%	39%
Bagnols-sur-Cèze	64%	36%
Béziers	63%	37%
Cahors	57%	43%
Carcassonne-Limoux	59%	41%
Castelsarrasin-Moissac	63%	37%
Castres-Mazamet	65%	35%
Figeac-Villefranche	66%	34%
Foix-Pamiers	58%	42%
Mende	64%	36%
Millau	68%	32%
Montauban	65%	35%
Montpellier	63%	37%
Narbonne	63%	37%
Nîmes	61%	39%
Nord-du-Lot	63%	37%
Perpignan	63%	37%
Rodez	69%	31%
Saint-Gaudens	59%	41%
Sète	59%	41%
Tarbes-Lourdes	58%	42%
Toulouse	63%	37%
Occitanie	62%	38%

ET CELLES DES MALADIES PROFESSIONNELLES ?

En 2019, parmi les salariés du régime général, le nombre, l'indice de fréquence des maladies professionnelles est plus important pour les femmes que pour les hommes (1,11 maladies professionnelles pour 1 000 femmes en emploi vs 0,92 pour 1 000 hommes en emploi).

Cet indice de fréquence plus élevé chez les femmes que chez les hommes est retrouvé dans la moitié des zones d'emploi (13 sur 25). Ainsi, dans la zone d'emploi « Nord du Lot » l'indice de fréquence est 2,3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes ; il est également 2,0 fois plus élevé chez les femmes que chez les

hommes dans la zone d'emploi de Cahors.

Selon les zones d'emploi, l'indice de fréquence des maladies professionnelles des femmes varie de 0,34 maladies professionnelles pour 1 000 femmes en emploi dans la zone d'emploi de Sète à 1,8 dans la zone d'emploi de Auch.

L'indice de fréquence moyen des maladies professionnelles des femmes est dépassé dans 9 zones d'emploi : Albi (1,16), Castres-Mazamet (1,21), Carcassonne-Limoux (1,27), Toulouse (1,28), Tarbes-lourdes (1,35), Alès-le-Vigan (1,37), Cahors (1,42), Figeac-Villefranche (1,5) et Auch (1,8).



Tableau 10. Indice de fréquence des maladies professionnelles des salariés du régime général selon le genre dans les zones d'emploi d'Occitanie en 2019

Source CARSAT LR et MP - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Zones d'emploi	Hommes [%]	Femmes [%]
Sète	0,65%	0,34%
Mende	0,4%	0,42%
Perpignan	0,63%	0,49%
Montpellier	0,58%	0,51%
Béziers	0,73%	0,68%
Agde-Pézenas	0,62%	0,73%
Rodez	0,79%	0,8%
Saint-Gaudens	0,97%	0,87%
Narbonne	0,91%	0,9%
Millau	0,82%	0,93%
Castelsarrasin-Moissac	1,11%	0,96%
Bagnols-sur-Cèze	1,03%	1,01%
Montauban	0,81%	1,01%
Foix-Pamiers	1,04%	1,02%
Nord-du-Lot	0,48%	1,1%
Nîmes	0,89%	1,11%
Albi	0,99%	1,16%
Castres-Mazamet	1,26%	1,21%
Carcassonne-Limoux	0,93%	1,27%
Toulouse	0,97%	1,28%
Tarbes-Lourdes	1,38%	1,35%
Alès-Le Vigan	1,42%	1,37%
Cahors	0,7%	1,42%
Figeac-Villefranche	1,35%	1,5%
Auch	1,14%	1,8%
Occitanie	0,92%	1,11%

Nombre de maladies professionnelles pour 1000 actifs occupés.

TAUX DE PRÉVALENCE DES FEMMES POUR LES PRINCIPALES PATHOLOGIES RECENSÉES PAR LE DISPOSITIF « MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL »

En 2018, les pathologies professionnelles les plus fréquentes sont les mêmes chez les hommes et chez les femmes, toutefois, les taux de prévalence sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes :

- 6,1 % des femmes ont signalé une affection de l'appareil locomoteur (contre 3,4 % des hommes) dont 5,7 % concernent des troubles musculosquelettiques (contre 3,1 % chez les hommes) ;

- la souffrance psychique au travail concerne 7,7 % des femmes contre 3,3 % des hommes, pathologie pour laquelle l'écart entre la prévalence des femmes et celle des hommes est le plus important ;

- les autres pathologies signalées (troubles de l'audition, affections cardiovasculaires ou irritations-allergies) sont moins fréquentes mais touchent également plus souvent les femmes.

Prévention de la désinsertion professionnelle

LE POIDS DES FEMMES PARMIS LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ?

En 2018, plus de 15 650 femmes sont employées en tant que travailleurs handicapés dans des établissements assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Elles représentent un peu moins de la moitié des personnes employées dans ces établissements de la région en tant que bénéficiaires de l'OETH (46,6 %).

Cette part varie selon les départements, de 41,4 % en Aveyron à 54,8 % dans les Hautes-Pyrénées. Les femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires dans trois autres départements : le Lot (52,7%), les Pyrénées-Orientales (53,6 %) et le Tarn (54,4 %).

Tableau 11. Nombre de bénéficiaires de l'OETH des établissements de 20 salariés ou plus selon le genre dans les départements d'Occitanie en 2018

Source Agéfiph-Dares, DOETH ; traitement Dares /INSEE Florès 2017 /INSEE RP2017 -Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Département	Hommes	Femmes	Ensemble	% Femmes
Ariège	345	245	590	41,5
Aude	734	578	1 312	44,1
Aveyron	994	702	1 696	41,4
Gard	1 739	1 396	3 135	44,5
Haute-Garonne	6 915	5 316	12 231	43,5
Gers	477	373	850	43,9
Hérault	3 138	3 016	6 154	49,0
Lot	387	431	818	52,7
Lozère	229	209	438	47,7
Hautes-Pyrénées	574	695	1 269	54,8
Pyrénées Orientales	963	1 111	2 074	53,6
Tarn	926	1 105	2 031	54,4
Tarn et Garonne	553	482	1 035	46,6
Occitanie	17 974	15 659	33 633	46,6

LES AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE (ALD) CHEZ LES FEMMES

En 2018, 241 720 ALD concernent des femmes âgées de 15-64 ans et représentent 47,7 % de l'ensemble des ALD touchant des personnes âgées de 15 à 64 ans de la région.

Les principales pathologies dont souffrent les femmes sont les mêmes que celles des hommes mais les femmes sont plus souvent touchées par certaines affections et notamment les tumeurs (63% de ces affections concernent des femmes). Cette surreprésentation des femmes parmi les personnes de 15-64 ans en ALD pour tumeur est principalement due au cancer du sein qui touche quasi exclusivement les femmes et qui est cinq fois plus fréquent (24 600 ALD en 2018)

que le cancer spécifiquement masculin qu'est le cancer de la prostate (5 000 ALD en 2018).

Pour des pathologies plus rares comme la polyarthrite rhumatoïde les femmes sont nettement plus souvent concernées que les hommes puisqu'elles représentent environ 75 % de ces ALD. Elles sont également plus souvent en ALD pour les maladies inflammatoires du tube digestif (dans 57 % des cas).

A l'inverse, à 15-64 ans, les femmes sont moins souvent en ALD pour diabète (41 % des cas) et en ALD pour maladies cardio-vasculaires (28 % des cas).



Tableau 12. Répartition des principales ALD des femmes âgées de 15-64 ans et part de ces ALD sur l'ensemble des ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018

Source Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Pathologies	ALD de Femmes		Ensemble des ALD	
	Nombre	%	Nombre	% ALD Femmes
Affections psychiatriques	62 396	25,8%	118 613	52,6%
Tumeurs malignes	50 099	20,7%	79 253	63,2%
Diabète	36 759	15,2%	90 264	40,7%
Mal. cardiovasculaires	25 681	10,6%	90 272	28,4%
Mal. du système nerveux	16 985	7,0%	32 824	51,7%
Polyarthrite rhumatoïde	7 773	3,2%	10 398	74,8%
Mal. inflammatoires du tube digestif	6 807	2,8%	12 005	56,7%
Autres ALD	35 220	14,6%	72 769	48,4%
Ensemble des ALD	241 720	100,0%	506 398	47,7%

LES TAUX D'INCIDENCE DES INAPTITUDES SONT-ILS DIFFÉRENTS SELON LE SEXE ET L'ÂGE DES SALARIÉS ?

Le projet IODA a permis d'estimer le taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude selon un certain nombre de caractéristiques des salariés et de leur activité.

Le taux d'incidence est supérieur chez les femmes et augmente avec l'âge du salarié (tableau 13).

Ces deux relations, statistiquement significatives, persistent lorsqu'on prend en compte en même temps le sexe et l'âge dans l'analyse : le risque d'être déclaré inapte augmente avec l'âge quelque soit le sexe et lorsqu'on est une femme quel que soit l'âge.

Tableau 13. Taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude, intervalles de confiance et risques relatifs ajustés, septembre 2019 - août 2020

Source Dispositif IODA - CREAI-ORS

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]	Risque relatif ajusté	IC*[95%]
Sexe					
Homme	3603	6,2	[6,02-6,43]	1 (réf)	
Femme	4758	10,0	[9,7-10,27]	1,57	[1,49-1,66]
Classe d'âge					
<25 ans	253	2,8	[2,45-3,14]	1 (réf)	
25-34 ans	1360	5,3	[5,07-5,64]	1,89	[1,64-2,17]
35-44 ans	1932	7,4	[7,05-7,71]	2,56	[2,23-2,93]
45-54 ans	2349	8,9	[8,59-9,31]	2,87	[2,50-3,29]
>=55 ans	2467	13,3	[12,81-13,87]	4,09	[3,57-4,70]

* IC : Intervalle de confiance.

Il est également intéressant de regarder les métiers pour lesquels le taux d'incidence est le plus élevé, certains, comme les activités de

ménage ou d'aide à domicile, étant fortement féminisés.

Tableau 14. Les 10 métiers et secteurs d'activité ayant les taux d'incidence les plus élevés, septembre 2019 - août 2020.

Source Dispositif IODA – CREAI-ORS

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC*[95%]
Métier			
Aide à domicile et aide-ménagère	633	29,0	[26,8-31,3]
Ambulancier (y.c. artisan)	69	20,6	[16,3-26,1]
Ouvrier de la production agro-alimentaire	95	20,1	[16,4-24,6]
Standardiste	69	18,3	[14,4-23,1]
Ouvrier/employé traitement déchets et assainissement	409	17,4	[15,8-19,1]
Agent hospitalier (y compris aide-soignant)	383	17,0	[15,4-18,8]
Employé de l'hôtellerie	61	15,2	[11,8-19,5]
Cadre infirmier	23	14,6	[9,7-22,0]
Ouvrier de la confection, du textile ou du cuir	23	14,4	[9,6-21,7]
Employé ou artisan coiffure et esthétique	85	14,4	[11,6-17,8]
Secteur d'activité			
Activités des ménages en tant que particulier employeur	24	35,7	[23,9-53,3]
Aide à domicile	628	26,0	[24,0-28,1]
Blanchisserie	31	25,7	[18,1-36,6]
Cuisson de produits de boulangerie	31	23,4	[16,5-33,3]
Hydrocarbure-extraction et raffinage	3	22,8	[7,4-70,8]
Activités de centres d'appels	39	21,8	[15,9-29,9]
Transports fluviaux et maritimes	1	20,9	[2,9-148,1]
Activités de nettoyage	325	19,4	[17,4-21,6]
Ambulance	76	16,5	[13,2-20,7]
Services funéraires	23	15,9	[10,6-24,0]

* IC : Intervalle de confiance.